

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1035<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 14 décembre 2010,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Gilles Trudeau; le représentant de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard; M. Michel Sarra-Bournet, les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général de Bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, Mme Tania Saba; le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; les étudiants : Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne, M. Jean-Louis Richer

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Yves Langelier, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FAS, M. Laurent J. Lewis; les étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Robert Martin; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; une observatrice : Mme Rachel Houle

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

La présidente signale la nomination, par le Conseil de l'Université (CU-570-4.6, 13 décembre 2010) du vice-recteur adjoint aux études supérieures, M. Roch Chouinard, comme doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La Commission félicite M. Chouinard en applaudissant.

CE-1035-1

ORDRE DU JOUR

CE-1035-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1034<sup>e</sup> séance tenue le 16 novembre 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports du Comité institutionnel d'évaluation des programmes  
Évaluation périodique des programmes :
  - 5.1 Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Certificat en archivistique
    - Certificat en gestion de l'information numérique
    - Ph.D. (Sciences de l'information)
  - 5.2 Faculté de médecine
    - Baccalauréat en sciences biomédicales
  - 5.3 Faculté de médecine—Département de pharmacologie
    - Programmes de M. Sc. et de Ph.D. en pharmacologie
  - 5.4 Faculté de musique
    - Baccalauréat en musicologie
    - Baccalauréat général
    - Maîtrise en musique (musicologie et ethnomusicologie)
    - Doctorat en musique, Option musicologie et Option ethnomusicologie

6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Scission du programme de M.S.I. (sciences de l'information) : retrait de la modalité « recherche » du 2-055-1-2
  - 6.2 Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Création du 2-055-1-3 pour la modalité recherche du programme de M.S.I. (sciences de l'information); retrait de 6 crédits (51 à 45)
  - 6.3 Faculté des arts et des sciences
    - Création d'un microprogramme « Compétences professionnelles »
  - 6.4 Faculté des arts et des sciences—École de criminologie
    - Création d'une option « Sécurité intérieure » au programme de M.Sc. (criminologie)
  - 6.5 Faculté des arts et des sciences—École de criminologie
    - Création d'un programme de D.E.S.S. « Sécurité intérieure »
  - 6.6 Faculté de médecine—Département de pharmacologie
    - Création de stages en pharmacologie
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences—Département de biochimie
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé (B.Sc.) en bioinformatique
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1035-2                      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1034<sup>e</sup> SÉANCE                      CE-1035-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1034<sup>e</sup> séance tenue le 16 novembre 2010, tel que présenté.

CE-1035-3                      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL                      CE-1035-3  
A-33/1035<sup>e</sup>/797

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1034<sup>e</sup> séance a été déposée en séance; le secrétaire général en fait la présentation.

Les membres ont reçu le document A-33/1035<sup>e</sup>/797, présentant un état des lieux sur la grève tenue au trimestre d'hiver par les chargés de cours membres du SCCCUM; ce document a été déposé en réponse à une demande qui avait été faite à cet effet.

Relativement au document déposé, Mme Maude Larente signale qu'elle attendait plutôt un document plus élaboré, comportant, notamment, des données sur les mesures appliquées par les unités, sur les statistiques d'abandon de cours liés à la situation de grève, sur des situations problématiques qui auraient été signalées et sur les mesures d'accommodement appliquées en regard de ces situations.

La présidente rappelle que des cartables regroupant les mesures appliquées par les Facultés, et constituant une documentation volumineuse, avaient été mis à la disposition des membres de la Commission lors de sa séance tenue le 11 mai 2010, pour consultation. La présidente demandant à Mme Larente de préciser sa demande, celle-ci indique qu'elle souhaiterait que soit déposé un document qui présente une synthèse de cette documentation et qui regroupe les éléments d'information en un seul document. La présidente prend note de la demande, et indique qu'il sera vérifié si un tel document peut être préparé et déposé à une prochaine séance.

CE-1035-4                      INFORMATION ET QUESTIONS                      CE-1035-4

La présidente présente des éléments d'information relatifs aux dossiers suivants.

CE-1035-4.1 Journée d'information sur les professions en santé CE-1035-4.1

Une journée d'information sur les professions en santé a eu lieu la semaine dernière, au Pavillon Mailloux du CHUM (Hôpital St-Luc), organisée par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et au développement durable et par le Service de l'admission et du recrutement, en collaboration avec les conseillers en orientation des collèges et cégeps. Dans ce cadre, plusieurs conférences et activités d'information ont été tenues sur les différents métiers et professions des milieux de la santé et sur les offres de formation de l'Université dans ces domaines.

CE-1035-4.2 Journées Portes ouvertes —Campus de l'UdeM à Laval CE-1035-4.2

La journée *Portes ouvertes* de l'Université a eu lieu le 14 novembre dernier, et a connu un grand succès, recevant près de 7 000 visiteurs. Lors de cette journée, un kiosque d'information a été consacré au Campus de l'UdeM à Laval, notamment sur les programmes qui y seront offerts dès la rentrée d'automne 2011. Relativement à l'implantation du Campus de l'UdeM à Laval, un comité a été mis en place pour encadrer le déploiement des activités d'enseignement sur ce campus, en collaboration avec les Facultés concernées. Ce comité est présidé par l'un ou l'autre des deux vice-recteurs adjoints responsables des études (études de premier cycle et études supérieures), et composé de personnes provenant du vice-rectorat aux affaires académiques, du vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification, de la Direction des immeubles et de la Direction de l'enseignement régional.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, remarque que le Campus de l'UdeM à Laval ne peut être considéré comme un campus régional, considérant, notamment que des programmes complets y sont offerts et que l'ensemble des cours de ces programmes sont suivis sur ce campus.

La présidente convient de la remarque présentée. Elle précise qu'effectivement, le Campus de l'UdeM à Laval ne correspond pas à la définition habituelle des campus régionaux de l'Université. Elle prend note qu'il y aurait peut-être lieu de vérifier si une dénomination précise devrait être déterminée pour ce campus, et si une telle question pourrait être abordée à certaines instances, comme la réunion des doyens.

CE-1035-4.3 Environnements numériques d'apprentissage CE-1035-4.3

Un comité d'implantation de la nouvelle plate-forme relative aux environnements numériques d'apprentissage a été mis en place. Un comité de direction réunit des représentants des vice-rectorats et de la DGTIC, et un comité consultatif a été formé, comportant, notamment, six professeurs.

CE-1035-5 RAPPORTS DU COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—CIEP CE-1035-5  
- ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES :

---

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente les rapports relatifs à l'évaluation périodique de programmes de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de médecine et de la Faculté de musique, inscrits aux points 5.1 à 5.4. Ces rapports sont transmis à la Commission des études par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, conformément à son mandat.

M. Blondin rappelle les principales étapes de la procédure prévue en regard de l'évaluation périodique des programmes d'études, soit : la mise en place d'un comité d'autoévaluation; la visite d'experts externes; les réactions au rapport des experts externes; la synthèse des démarches

effectuées et la formulation des recommandations, préparées par le CIEP; le dépôt du rapport du CIEP à la Commission des études.

En réponse à une question sur le suivi relatif aux rapports d'évaluation périodique après que ceux-ci aient été déposés à la Commission des études, la présidente indique que les suivis nécessaires sont effectués au niveau du vice-rectorat aux affaires académiques et du vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification, en collaboration avec la direction des Facultés concernées.

La présentation des rapports reporte aux documents A-33/1036<sup>e</sup>/786 à 789.

CE-1035-5.1	Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI - Certificat en archivistique - Certificat en gestion de l'information numérique - Ph.D. (Sciences de l'information)	CE-1035-5.1
-------------	--	-------------

---

A-33/1035<sup>e</sup>/786

À la suite de la présentation du rapport d'évaluation périodique, le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, précise que plusieurs des éléments signalés dans les recommandations avaient été pris en compte dans la planification stratégique de la Faculté, notamment en ce qui concerne la refonte du programme de Ph.D.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, sur l'évaluation des programmes de : Certificat en archivistique, Certificat en gestion de l'information numérique et Ph.D. (Sciences de l'information) de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/786.

CE-1035-5.2	Faculté de médecine - Baccalauréat en sciences biomédicales	CE-1035.2
-------------	--	-----------

---

A-33/1035<sup>e</sup>/787

Relativement à des observations signalées dans le rapport d'évaluation périodique, le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, signale que les objectifs de formation du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales ne visent pas une formation fondamentale, mais une formation à la recherche menant à la poursuite d'études aux cycles supérieurs. La Faculté a donné suite à la plupart des recommandations, notamment, la désignation de tuteurs pour l'encadrement des étudiants étrangers, et l'identification de débouchés sur le marché du travail. Relativement à l'établissement de passerelles avec le marché du travail, la Faculté estime qu'une telle démarche reste plus adéquate au niveau du programme de D.E.S.S., mais prévoit examiner cette question au niveau du programme de Baccalauréat, en collaboration avec les acteurs de l'industrie.

La Commission des études reçoit le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, sur l'évaluation du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/787.

CE-1035-5.3 Faculté de médecine—Département de pharmacologie CE-1035.3  
- Programmes de M. Sc. et de Ph.D. en pharmacologie

---

A-33/1035<sup>e</sup>/788

À la suite de la présentation du rapport d'évaluation périodique, le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, mentionne que la question soulevée relativement aux deux options du programme a déjà été examinée, et que le fait que la plupart des candidats choisissent l'option recherche n'apparaissait pas problématique dans un contexte d'études au niveau des cycles supérieurs. Sur la question des laboratoires, M. Ferron précise qu'il apparaît de plus en plus fréquent qu'un même cours de laboratoire soit utilisé dans plus d'un programme, considérant l'accentuation des approches multidisciplinaires. Sur la question du financement des étudiants, M. Ferron signale que la Faculté étudie la possibilité de définir une politique ou des modalités en cette matière.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, sur l'évaluation des programmes de M.Sc. et de Ph.D. en pharmacologie du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/788.

CE-1035-5.4 Faculté de musique CE-1035.4  
- Baccalauréat en musicologie  
- Baccalauréat général  
- Maîtrise en musique (musicologie et ethnomusicologie)  
- Doctorat en musique, Option musicologie et Option ethnomusicologie

---

A-33/1035<sup>e</sup>/789

À la suite de la présentation du rapport d'évaluation périodique, le doyen de la faculté de musique, M. Sylvain Caron, fait part d'une préoccupation sur le fait que le processus d'évaluation périodique des programmes soit mieux adapté en fonction des réalités et des modalités qui peuvent différer d'une faculté à une autre. Ainsi, par exemple, dans le cas de la Faculté de musique, certains des éléments ayant donné lieu à une remarque critique dans le rapport ont été corrigés, notamment parce que les situations ont évolué rapidement, par rapport au déroulement du processus d'évaluation, lequel est plus étendu. M. Caron observe que des éléments de contexte devraient être pris en compte entre le moment où a débuté le processus d'évaluation et celui de la finalisation du rapport. M. Caron remarque, par ailleurs, que la Faculté a reçu favorablement les recommandations du rapport d'évaluation des experts externes. Toutefois, en raison des éléments mentionnés précédemment, il apparaît difficile de concilier les recommandations résultant de l'évaluation externe et les demandes du CIEP.

La présidente mentionne qu'il a été envisagé d'examiner des façons d'optimiser le processus d'évaluation périodique des programmes, notamment en ce que ce processus soit allégé et mieux adapté aux particularités des Facultés. On doit également tenir compte du fait que les Facultés n'ont pas toutes intégré la culture spécifique d'un processus d'évaluation uniforme. Le vice-rectorat aux affaires académiques a pris note des attentes des Facultés en regard du processus d'évaluation périodique des programmes. La présidente remercie le doyen pour l'avis qu'il a présenté, et remercie les Facultés pour leur collaboration à ce processus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, sur l'évaluation des programmes de: Baccalauréat en musicologie, Baccalauréat général, Maîtrise en musique (musicologie et ethnomusicologie) et Doctorat en musique, Option musicologie et Option

ethnomusicologie, de la Faculté de musique, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/789.

CE-1035-6                      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES                      CE-1035-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

CE-1035-6.1                      Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI                      CE-1035-6.1  
- Scission du programme de M.S.I. (sciences de l'information) : retrait de la modalité « recherche » du 2-055-1-2

---

A-33/1035<sup>e</sup>/790

Les projets inscrits au point 6.1, ainsi qu'au point 6.2 suivant, visent à distinguer l'orientation « recherche » de l'orientation professionnelle et de l'orientation internationale du programme de M.S.I. (sciences de l'information). L'orientation « recherche » est donc retirée de ce programme [programme 2-055-1-2], et intégrée à une offre de formation identifiée par un nouveau numéro de programme [programme 2-055-1-3]. Cette modalité a été considérée en regard de l'ajustement du mode de financement du programme. La présentation reportée aux documents A-33/1035<sup>e</sup>/790 et 791, lesquels précisent les modifications apportées à la structure des programmes concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la scission du programme de M.S.I. (sciences de l'information) : retrait de la modalité « recherche » du 2-055-1-2, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/790.

CE-1035-6.2                      Faculté des arts et des sciences—École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI                      CE-1035-6.2  
- Création du 2-055-1-3 pour la modalité « recherche » du programme de M.S.I. (sciences de l'information); retrait de 6 crédits (51 à 45)

---

A-33/1035<sup>e</sup>/791

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du 2-055-1-3 pour la modalité « recherche » du programme de M.S.I. (sciences de l'information) : retrait de 6 crédits (51 à 45), à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/791.

CE-1035-6.3                      Faculté des arts et des sciences                      CE-1035-6.3  
- Création d'un microprogramme « Compétences professionnelles »

---

A-33/1035<sup>e</sup>/792

La création d'un Microprogramme « Compétences professionnelles » veut permettre à des étudiants d'acquérir, au-delà de leur formation disciplinaire, des outils et des connaissances leur permettant de mieux répondre à certaines exigences professionnelles requises par les organismes et organisations (organismes publics et parapublics et organisations du secteur privé). Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de niveau du deuxième cycle, créés spécifiquement

pour cette offre de formation. La présentation reportée au document A-33/1035<sup>e</sup>/792, lequel décrit le contexte relatif à l'élaboration du Microprogramme proposé, les objectifs de formation ainsi que la structure et le répertoire de cours.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, précise qu'une demande sur la définition d'une telle offre de formation a été formulée en 2008, afin d'assurer une certaine préparation à l'entrée sur le marché du travail des finissants de programmes de baccalauréats dans les disciplines des sciences humaines et sociales. La Faculté a donc dû définir des contenus de formation pouvant s'adapter à des candidats présentant des provenances disciplinaires diversifiées, et inscrire ces contenus de formation à l'intérieur de cours spécifiques pour lesquels on ne devait pas exiger de préalables.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme « Compétences professionnelles », à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/792.

CE-1035-6.4 Faculté des arts et des sciences—École de criminologie CE-1035-6.4  
- Création d'une option « Sécurité intérieure » au programme de M.Sc. (criminologie)

---

A-33/1035<sup>e</sup>/793

Les projets relatifs à la création d'une option « Sécurité intérieure » au programme de M.Sc. (criminologie), ainsi qu'à la création d'un programme de D.E.S.S. « Sécurité intérieure », inscrit au point 6.5 suivant, visent à assurer une offre de formation avancée en gestion de la sécurité, notamment en matière de la protection des infrastructures —protection des espaces, protection des personnes, protection de l'information—, et en regard de la compréhension approfondie des problématiques de protection (source, dynamique, évolution et conséquences sur le corps social des problèmes de sécurité, et évaluation de ces problèmes). La présentation reportée aux documents A-33/1035<sup>e</sup>/793 et 794, lesquels présentent la problématique et le contexte des projets proposés, les objectifs de formation, ainsi que la structure et le répertoire de cours de chacun de ces deux programmes.

M. Frédéric Bouchard présente une question sur les clientèles ciblées par ces programmes, notamment en regard du fait que les infrastructures dont on dispose ne pourront pas être accessibles aux étudiants étrangers.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS, Mme Jane Jenson, indique que les programmes proposés s'adressent principalement à des clientèles locales, notamment, dans le cas du D.E.S.S., à des policiers ou à des agents de sécurité en exercice. Le programme de M.Sc. s'adresse à des candidats tant canadiens que provenant de l'étranger. La Faculté tient compte des spécificités de ces programmes en regard des clientèles concernées, et s'assurera que cet aspect soit pris en compte dans la documentation destinée au recrutement.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, précise que la Faculté s'emploie à faire connaître aux universités européennes —dont des universités françaises— la spécificité de la formation qu'elle offre en criminologie au niveau des études supérieures. À la suite de diverses démarches de diffusion, la Faculté a observé que certaines institutions ont manifesté un intérêt pour cette formation.

En réponse à une question, Mme Jenson mentionne que selon les prévisions effectuées, on s'attend à une cohorte d'environ 25 étudiants pour le programme de M.Sc. et à une cohorte d'environ 10 étudiants pour le programme de D.E.S.S. Dans le cas de ce dernier programme, un bassin important de candidats se trouve parmi les policiers en exercice. La possibilité de développer un

microprogramme correspondant n'est pas envisagée pour le moment, notamment en raison du nombre de places limités pour les stages.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Sécurité intérieure » au programme de M.Sc. (criminologie), à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/793.

CE-1035-6.5 Faculté des arts et des sciences—École de criminologie CE-1035-6.5  
- Création d'un programme de D.E.S.S. « Sécurité intérieure »  

---

A-33/1035<sup>e</sup>/794

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. « Sécurité intérieure », à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/794.

CE-1035-6.6 Faculté de médecine—Département de pharmacologie CE-1035-6.6  
- Création de stages en pharmacologie  

---

A-33/1035<sup>e</sup>/795

Le projet mentionné en rubrique propose la création de cinq stages en pharmacologie. Ces stages s'adresseront à des étudiants inscrits dans une université québécoise ou dans une université située à l'extérieur du Québec, et qui souhaiteront effectuer des stages de recherche sous la direction de professeurs ou de chercheurs du Département de pharmacologie ou affiliés à l'un des départements ou des centres de recherche de l'Université. Ces stages permettront aux étudiants d'appivoiser un milieu de recherche et un champ disciplinaire, préalablement à la présentation d'une demande d'admission à un programme de deuxième cycle ou de troisième cycle dans les disciplines concernées. Cette modalité permettra de favoriser le recrutement d'étudiants pour les programmes d'études supérieures, dans la mesure où l'on a observé que le fait de suivre un stage dans un laboratoire du Département a encouragé une forte proportion d'étudiants à y poursuivre un programme d'études supérieures. La présentation reportée au document A-33/1035<sup>e</sup>/795, lequel présente le répertoire des cours créés et la fiche descriptive des cours (objectifs, approche pédagogique, modalités réglementaires, mode d'évaluation).

En réponse à des questions, le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, indique qu'il est possible de cumuler plus d'un stage, mais que cela ne conduira pas à l'obtention d'une attestation ou d'un diplôme. L'évaluation des stages est liée à des objectifs de parcours de formation, en prévision de la poursuite des études dans un programme de deuxième cycle. Des précisions sont apportées sur les modalités d'évaluation et de réglementation relatives au rapport de stage.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de stages en pharmacologie, au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/795.



CE-1035-7                      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE                      CE-1035-7

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle présente le projet inscrit au point 7.1.

CE-1035-7.1                      Faculté des arts et des sciences—Département de biochimie                      CE-1035-7.1  
-    Modification au programme de Baccalauréat spécialisé (B.Sc.)  
     en bioinformatique

---

A-33/1035<sup>e</sup>/796, 796.1

La modification proposée au programme de Baccalauréat spécialisé (B.Sc.) en bioinformatique présente des objectifs liés à la diversification des choix de cours et de contenus du programme, notamment afin de répondre à l'évolution rapide du domaine de la bioinformatique, et afin de répondre adéquatement aux besoins de formation observés en regard des consultations tenues auprès des étudiants et des milieux concernés. Principalement, la modification porte sur l'abolition des deux options actuelles du programme —l'orientation *Sciences de la vie* et l'orientation *Informatique*—, de manière à assurer une meilleure flexibilité dans le choix des cours et des cheminements. Cette modalité permettra également d'ajuster le programme à la pluralité des domaines dans lesquels la bioinformatique s'avère requise. Par ailleurs, la structure du programme modifié comportera des blocs de cours à option réunis dans le segment 71 et portant sur des thématiques; onze thématiques sont couvertes. Des réaménagements sont apportés à la structure du programme, ainsi qu'au répertoire de cours. Un cours est créé et sera intégré à un bloc obligatoire, soit le cours BCM 2004—*Évolution moléculaire*; ce cours pourra répondre à un besoin spécifique de la formation en bioinformatique, mais pourra également s'adresser à des étudiants suivant une formation en biochimie ou en biologie moléculaire. L'implantation du programme modifié est prévue pour le trimestre d'automne 2011.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve modification au programme de Baccalauréat spécialisé (B.Sc.) en bioinformatique —comportant l'abolition de l'orientation *Sciences de la vie* et de l'orientation *Informatique*—, au Département de biochimie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1035<sup>e</sup>/796.

CE-1035-8                      AFFAIRES DIVERSES                      CE-1035-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1035-9                      PROCHAINE SÉANCE                      CE-1035-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 25 janvier 2011, à 14 heures.

CE-1035-10                      CLÔTURE DE LA SÉANCE                      CE-1035-10

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté tel que présenté le 22 février 2011 – délibération CE-1036-2

La présidente

Le secrétaire

Hélène David

Alexandre Chabot